

Décision

Générale

colonial

Décision n° 37 Décisions concernant les Services Etat

n° 37

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1966

Date de publication
12 janvier 1966

Date du numéro
1 février 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée au Directeur des Travaux publics l'autorisation préalable de construire un immeuble à usage de bureau à Djibouti, quartier de la Plaine, boulevard de Gaulle, pour le compte du Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.